



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Ploemeur, le

20 MARS 2017

Direction aménagement  
Urbanisme, foncier  
Dossier suivi par Laurence Morio  
Tél : 02 97 86 40 94  
Mail : [lmorio@ploemeur.net](mailto:lmorio@ploemeur.net)

Monsieur le Président  
Chambre d'Agriculture du Morbihan  
Avenue du Général Borgnis Desbordes  
BP 398  
56009 VANNES CEDEX

A l'attention de M. Pierre TOULLEC

N/REF : RR/FG/2017-070  
Objet : Notification du dossier de modification n°5 du PLU  
P.J. : Un dossier de modification n°5 du PLU  
LRAR n° 1A 142 792 2899 9

Monsieur Le Président,

Par arrêté municipal en date du 6 février 2017, j'ai engagé la modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme stipule que le projet est notifié, avant la mise à l'enquête, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 de ce même code.

Dans le cadre de cette procédure, vous trouverez en pièce jointe, un dossier afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai d'un mois à réception de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien cordialement,*

Le Maire,  
Vice-Président du Département du Morbihan,



*[Signature]*  
Ronan LOAS

Contact Mairie  
1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr  
1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex

Mairie de Ploemeur  
Service Territoires  
Compte active N°  
- 6 AVR 2017 848  
F. 80UF → AD pour activité en chène  
C. R L ICAB

M. le Maire  
Mairie  
1 RUE DES Ecoles  
CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Dossier suivi par :  
Service Territoires  
Tél : 02 97 46 32 19  
Conseiller spécialisé : Pierre TOULLEC  
Mel : urbanisme.morbihan@bretagne.chambreagri.fr

Objet : Modification n°5 du PLU

Vannes, le 28 mars 2017

**SIÈGE SOCIAL**

Av. du Général Bourguis Desbordes  
BP 395 - 56009 VANNES cedex

Tél. : 02 97 46 22 00

Fax : 02 97 46 22 23

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Établissement public  
le 01/01/1924  
Siret : 155 600 012 00024  
APE : 9411Z

Monsieur le Maire,

Vous sollicitez l'avis de la Chambre d'agriculture sur le projet d'ouverture potentielle à urbanisation de la zone 2 AU1 du Gailec.

Ce projet a pour objectif de conforter l'activité de l'entreprise déjà en place dans les parcelles contigües.

L'éviction potentielle du fermier en place fait l'objet d'une négociation en cours. La compensation envisagée page 14 du document de présentation sous forme d'indemnité d'éviction ou mieux encore sous forme de foncier est importante.

Compte-tenu des éléments et du contexte de la modification, nous n'avons pas de remarque particulière à formuler.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, mes sincères salutations.

*Salutations*

Le Président,  
Laurent KERLIR



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Ploemeur, le 20 MARS 2017

Direction aménagement  
Urbanisme, foncier  
Dossier suivi par Laurence Morio  
Tél : 02 97 86 40 94  
Mail : [lmorio@ploemeur.net](mailto:lmorio@ploemeur.net)

Monsieur le Président  
Chambre de Commerce et d'Industrie  
du Morbihan  
21 quai des Indes  
56323 LORIENT Cedex

A l'attention de L. MORVANT

N/REF : LM/FG/2017-072  
Objet : Notification du dossier de modification n°5 du PLU  
P.J. : Un dossier de modification n°5 du PLU  
LRAR n° 1A 142 792 2897 3

Monsieur Le Président,

*Cher monsieur,*

Par arrêté municipal en date du 6 février 2017, j'ai engagé la modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme stipule que le projet est notifié, avant la mise à l'enquête, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 de ce même code.

Dans le cadre de cette procédure, vous trouverez en pièce jointe, un dossier afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai d'un mois à réception de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*



Le Maire,  
Vice-Président du Département du Morbihan,

*[Signature]*  
Ronan LOAS

Contact Mairie  
1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr  
1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex

MONSIEUR RONAN LOAS  
MAIRIE  
1 RUE DES ECOLES  
CS 10067  
56274 PLOEMEUR CEDEX

MAIRIE de PLOEMEUR  
Secrétariat général  
Comptabilité N°

-7 AVR. 2017 860

Titre	DAUF → AD pour classement en MAU / Commission Affaire Tourte (idem chambre de commerce)
Copie	RL

Lorient, le 06 AVR. 2017

Monsieur le Maire,

Vous nous avez transmis pour avis les pièces se rapportant à la modification n°5 du plan local d'urbanisme de votre commune et nous vous en remercions.

L'évolution que vous envisagez consiste à basculer 1,4 hectare d'un zonage 2 AUi vers du 1AUi sur la zone du Gaillec. Cette opération permettra à l'entreprise Eveno de procéder à l'extension de ses installations sur un foncier mitoyen de son bâti actuel. La Chambre de Commerce et d'Industrie du Morbihan approuve totalement cette modification qui contribuera au développement du principal employeur industriel de votre commune.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

Le Président de la Délégation de Lorient



Thierry MAHO



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Ploemeur, le 20 MARS 2017

Direction aménagement  
Urbanisme, foncier  
Dossier suivi par Laurence Morio  
Tél : 02 97 86 40 94  
Mail : [lmorio@ploemeur.net](mailto:lmorio@ploemeur.net)

Monsieur le Président  
Conseil Départemental du Morbihan  
Hôtel du Département  
rue Saint-Tropez - BP 400  
56009 VANNES Cedex

A l'attention de M. Bertrand LEFORMAL

N/REF : LM/FG/2017-075  
Objet : Notification du dossier de modification n°5 du PLU  
P.J. : Un dossier de modification n°5 du PLU  
LRAR n° 1A 142 792 2889 8

Monsieur Le Président,

*Mr François,*

Par arrêté municipal en date du 6 février 2017, j'ai engagé la modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme stipule que le projet est notifié, avant la mise à l'enquête, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 de ce même code.

Dans le cadre de cette procédure, vous trouverez en pièce jointe, un dossier afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai d'un mois à réception de la présente.

Veillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Nja à toi;*



Le Maire,  
Vice-Président du Département du Morbihan,

*[Signature]*

Ronan LOAS

Contact Mairie  
1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr  
1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



**Morbihan**  
 DIRECTION GÉNÉRALE  
 DES INFRASTRUCTURES  
 ET DE L'AMÉNAGEMENT  
 DIRECTION DES ROUTES

Vannes, le 3 Avril 2017

**Monsieur Ronan LOAS**  
**Maire de PLOEMEUR**  
**Mairie**  
**1, rue des écoles**  
**CS 10067**  
**56274 PLOEMEUR Cédex**

Dossier suivi par :  
 M. Bertrand LE FORMAL – 02 97 69 50 20  
 mail : bertrand.leformal@morbihan.fr  
 fax : 02 97 69 50 25

**Objet : modification n° 5 du P.L.U.**

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 20 Mars 2017, vous nous avez transmis le projet de modification n°5 du Plan Local d'Urbanisme de votre commune et je vous en remercie.

Ce projet qui consiste à ouvrir partiellement à l'urbanisation la zone 2AU du Gaillec n'appelle aucune observation ni remarque particulière de la part du conseil départemental.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, en l'assurance de ma considération distinguée.

<b>MAIRIE de PLOEMEUR</b>	
Secrétariat général	
Courrier arrivé N° 962	
21 AVR. 2017	
Trait	DAUF <i>AD sur le dossier du Gaillec</i>
Copie	RL <i>LO</i>

**LE PRÉSIDENT DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**  
*Pour le président du conseil départemental*  
*et par délégation,*  
*Le directeur des routes*

*Xavier DOMANIECKI*



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Ploemeur, le 20 MARS 2017

Direction aménagement  
Urbanisme, foncier  
Dossier suivi par Laurence Morio  
Tél : 02 97 86 40 94  
Mail : [lmorio@ploemeur.net](mailto:lmorio@ploemeur.net)

Monsieur le Président  
Syndicat Mixte pour le SCOT du pays  
de Lorient  
AUDELOR  
12 avenue de la Perrière  
56324 LORIENT Cedex

A l'attention de A.LE MONTAGNER

N/REF : LM/FG/2017-077  
Objet : Notification du dossier de modification n°5 du PLU  
P.J. : Un dossier de modification n°5 du PLU  
LRAR n° 1A 142 792 2881 2

Monsieur Le Président,

Par arrêté municipal en date du 6 février 2017, j'ai engagé la modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme stipule que le projet est notifié, avant la mise à l'enquête, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 de ce même code.

Dans le cadre de cette procédure, vous trouverez en pièce jointe, un dossier afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai d'un mois à réception de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Ronan Loas*



Le Maire,  
Vice-Président du Département du Morbihan,

Ronan LOAS

Contact Mairie  
1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr  
1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Ploemeur, le

20 MARS 2017

Direction aménagement  
Urbanisme, foncier  
Dossier suivi par Laurence Morio  
Tél : 02 97 86 40 94  
Mail : [lmorio@ploemeur.net](mailto:lmorio@ploemeur.net)

Monsieur le Président  
LORIENT AGGLOMERATION  
PDU/transport - PLH  
Maison de l'agglomération  
CS 20001  
56314 LORIENT Cedex

A l'attention de K.CHOMARD

N/REF : LM/FG/2017-076  
Objet : Notification du dossier de modification n°5 du PLU  
P.J. : Un dossier de modification n°5 du PLU  
LRAR n° 1A 142 792 2880 5

Monsieur Le Président,

*Cher Norbert,*

Par arrêté municipal en date du 6 février 2017, j'ai engagé la modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme stipule que le projet est notifié, avant la mise à l'enquête, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 de ce même code.

Dans le cadre de cette procédure, vous trouverez en pièce jointe, un dossier afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai d'un mois à réception de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Rien à toi,*



Le Maire,  
Vice-Président du Département du Morbihan,

*[Signature]*  
Ronan LOAS

Contact Mairie  
1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr  
1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Ploemeur, le

20 MARS 2017

Direction aménagement  
Urbanisme, foncier  
Dossier suivi par Laurence Morio  
Tél : 02 97 86 40 94  
Mail : [lmorio@ploemeur.net](mailto:lmorio@ploemeur.net)

Monsieur le Président  
Conseil Régional de Bretagne  
283 avenue du Général Patton  
BP 3166  
35031 RENNES Cedex

N/REF : LM/FG/2017-074  
Objet : Notification du dossier de modification n°5 du PLU  
P.J. : Un dossier de modification n°5 du PLU  
LRAR n° 1A 142 792 2878 2

Monsieur Le Président,

Par arrêté municipal en date du 6 février 2017, j'ai engagé la modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme stipule que le projet est notifié, avant la mise à l'enquête, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 de ce même code.

Dans le cadre de cette procédure, vous trouverez en pièce jointe, un dossier afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai d'un mois à réception de la présente.

Veillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Maire,  
Vice-Président du Département du Morbihan,



Ronan LOAS

Contact Mairie  
1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr  
1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Ploemeur, le

20 MARS 2017

Direction aménagement  
Urbanisme, foncier  
Dossier suivi par Laurence Morio  
Tél : 02 97 86 40 94  
Mail : [lmorio@ploemeur.net](mailto:lmorio@ploemeur.net)

Monsieur le Président  
Section Régionale de Conchyliculture  
de Bretagne Sud  
ZAC de Kerfontaine  
11 rue Denis papin - BP 10325  
56403 AURAY Cedex

N/REF : LM/FG/2017-073  
Objet : Notification du dossier de modification n°5 du PLU  
P.J. : Un dossier de modification n°5 du PLU  
LRAR n° 1A 142 792 2877 5

Monsieur Le Président,

*Cher ami,*

Par arrêté municipal en date du 6 février 2017, j'ai engagé la modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme stipule que le projet est notifié, avant la mise à l'enquête, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 de ce même code.

Dans le cadre de cette procédure, vous trouverez en pièce jointe, un dossier afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai d'un mois à réception de la présente.

Veillez agréer, Monsieur Le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Très amicalement,*



Le Maire,  
Vice-Président du Département du Morbihan,

*[Signature]*  
Ronan LOAS

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Ploemeur, le 20 MARS 2017

Direction aménagement  
Urbanisme, foncier  
Dossier suivi par Laurence Morio  
Tél : 02 97 86 40 94  
Mail : [lmorio@ploemeur.net](mailto:lmorio@ploemeur.net)

Monsieur le Président  
Chambre des métiers et de l'artisanat  
Antenne de Lorient  
ZAC du Bourgneuf - 16 rue R. Queudet  
56100 LORIENT

N/REF : RR/FG/2017-071  
Objet : Notification du dossier de modification n°5 du PLU  
P.J. : Un dossier de modification n°5 du PLU  
LRAR n° 1A 142 792 2896 6

Monsieur Le Président,

Par arrêté municipal en date du 6 février 2017, j'ai engagé la modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme stipule que le projet est notifié, avant la mise à l'enquête, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 de ce même code.

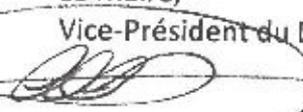
Dans le cadre de cette procédure, vous trouverez en pièce jointe, un dossier afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai d'un mois à réception de la présente.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

*Rien amicalement,*



Le Maire,  
Vice-Président du Département du Morbihan,

  
Ronan LOAS

Contact Mairie  
1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr  
1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR  
MORBIHAN

Ploemeur, le 20 MARS 2017

Direction aménagement  
Urbanisme, foncier  
Dossier suivi par Laurence Morio  
Tél : 02 97 86 40 94  
Mail : [lmorio@ploemeur.net](mailto:lmorio@ploemeur.net)

Monsieur le Directeur Départemental  
DDTM - SUH/UAO  
2 boulevard Adolphe Pierre  
BP 2143  
56324 LORIENT Cedex

A l'attention de Mme Agnès GOULHEN

N/REF : RR/FG/2017-069  
Objet : Notification du dossier de modification n°5 du PLU  
P.J. : Un dossier de modification n°5 du PLU  
LRAR n° 1A 142 792 2894 2

Monsieur Le Directeur,

Par arrêté municipal en date du 6 février 2017, j'ai engagé la modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme stipule que le projet est notifié, avant la mise à l'enquête, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 de ce même code.

Dans le cadre de cette procédure, vous trouverez en pièce jointe, un dossier afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai d'un mois à réception de la présente.

Veillez agréer, Monsieur Le Directeur, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien à vous,*

Le Maire,  
Vice-Président du Département du Morbihan,



*[Signature]*  
Ronan LOAS

Contact Mairie  
1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr  
1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Ploemeur, le

20 Mars 2017

Direction aménagement  
Urbanisme, foncier  
Dossier suivi par Laurence Morio  
Tél : 02 97 86 40 94  
Mail : [lmorio@ploemeur.net](mailto:lmorio@ploemeur.net)

Monsieur Le Préfet  
Préfecture-DCRL  
10 Bis Place du Général de Gaulle  
BP 501  
56019 VANNES Cedex

N/REF : RR/FG/2017-068

Objet : Notification du dossier de modification n°5 du PLU

P.J. : Un dossier de modification n°5 du PLU

LRAR n° 1A 142 792 2893 5

Monsieur Le Préfet,

Par arrêté municipal en date du 6 février 2017, j'ai engagé la modification de droit commun n°5 du Plan Local d'Urbanisme de la commune.

L'article L 153-40 du Code de l'Urbanisme stipule que le projet est notifié, avant la mise à l'enquête, aux personnes publiques associées mentionnées aux articles L 132-7 et L 132-9 de ce même code.

Dans le cadre de cette procédure, vous trouverez en pièce jointe, un dossier afin que vous puissiez émettre votre avis dans un délai d'un mois à réception de la présente.

Veillez agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de ma considération distinguée.

*Bien cordialement,*

Le Maire,  
Vice-Président du Département du Morbihan,



*[Signature]*  
Ronan LOAS

Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067  
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067  
56274 PLANVOUR Cedex